



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 avril 2024
Français
Original : anglais

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application des résolutions [2510 \(2020\)](#), [2542 \(2020\)](#), [2570 \(2021\)](#), [2647 \(2022\)](#), [2656 \(2022\)](#) et [2702 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en Libye sur les plans politique, économique et de la sécurité. On y trouvera également un aperçu de la situation humanitaire et des droits humains dans le pays ainsi que des activités menées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication du précédent rapport ([S/2023/967](#)), daté du 7 décembre 2023.

II. Situation politique et questions de sécurité

2. Pendant la période considérée, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la MANUL, Abdoulaye Bathily, s'est efforcé de réunir les principaux acteurs libyens, sous l'égide de la MANUL, afin de faciliter un règlement politique qui ouvrirait la voie à la tenue d'élections présidentielle et législatives transparentes et inclusives. Malheureusement, des progrès limités ont été accomplis sur le plan politique, certains de ces acteurs n'ayant pas désigné de représentant aux réunions préparatoires ou ayant imposé des conditions préalables à leur participation. Le Représentant spécial a continué de se concerter avec des membres de la société civile libyenne, notamment des femmes et des jeunes, des représentants de partis politiques ou d'entités chargées de la sécurité, des notables et des chefs tribaux, des membres d'associations professionnelles et des universitaires, pour rendre le volet politique plus inclusif. Il a également poursuivi ses contacts avec des entités chargées de la sécurité dans l'ensemble de la Libye afin d'envisager des moyens d'atténuer le risque d'effet de contagion, à la suite des crises intervenues dans les pays voisins, et de favoriser le déroulement des élections dans des conditions de sécurité.

3. L'enlisement du processus politique, associé à la dégradation de l'économie, a suscité des manifestations dans bon nombre de secteurs dans l'ouest de la Libye, principalement à Misrata et à Zaouiya, contre le Gouvernement d'unité nationale. Dans une déclaration publiée le 29 février 2024, 76 députés de la Chambre et 51 membres du Haut Conseil d'État ont demandé le lancement d'un processus politique sur la base des délibérations tenues au Comité conjoint 6+6 et la formation, sous l'égide de l'ONU, d'un nouveau gouvernement national visant à organiser et à



superviser la conduite des élections (voir [S/2023/248](#), par. 5 et 13 et [S/2023/967](#), par. 10, 11 et 40).

4. Les tensions entre les institutions et les acteurs libyens dans l'est et dans l'ouest ont persisté au lendemain de la tempête Daniel qui a frappé l'est du pays en septembre 2023, notamment du fait d'un désaccord portant sur la gestion des fonds de reconstruction. Au point de presse tenu le 3 janvier, le Procureur général, Siddiq al-Sour, a annoncé que les enquêtes avaient révélé des manquements dans l'entretien de deux ponts qui s'étaient effondrés à Derna les 10 et 11 septembre 2023 et qu'il n'avait pas été tenu compte des propositions relatives à la construction d'un troisième pont. À ce jour, 16 responsables, dont le maire de Derna, avaient été accusés de négligence : 14 étaient en détention provisoire et les 2 autres avaient quitté le territoire. Des manifestations ont également été signalées dans plusieurs secteurs du sud libyen, les contestataires réclamant une amélioration des infrastructures et des services publics, en particulier l'approvisionnement en électricité et en carburant. Dans la région de l'ouest, des manifestations se sont déroulées à Tripoli le 11 mars et à Misrata le 19 mars, dans un contexte de dépréciation du dinar libyen, de restriction de l'accès aux devises étrangères et de l'imposition d'une surtaxe impopulaire sur les ventes de devises officielles.

A. Progression des volets du dialogue intralibyen

5. Concernant le volet politique, aucun des cinq principaux acteurs libyens n'a rejeté l'invitation du Représentant spécial à se réunir sous l'égide de la MANUL pour parvenir à un règlement politique négocié, mais certains ont imposé des conditions préalables à leur participation à la réunion. Le 16 décembre, le Président du Conseil présidentiel, Mohamed Younis Menfi, le Président de la Chambre des députés, Aguila Saleh, et le commandant général de l'Armée nationale libyenne, le général Khalifa Haftar, se sont félicités dans un communiqué conjoint de l'initiative de dialogue de la MANUL, sous réserve que les préoccupations des uns et des autres y soient abordées. Le 18 décembre, le Premier Ministre, ainsi que le Président du Haut Conseil d'État, Mohammed Takala, et les deux Vice-Présidents du Conseil présidentiel, Abdallah el-Lafi et Ibrahim al-Koni, ont également indiqué dans une déclaration conjointe qu'ils avaient accepté l'invitation au dialogue, sans condition préalable.

6. Le Président de la Chambre des députés et le général Khalifa Haftar ont insisté sur la participation de représentants du gouvernement désigné par la Chambre à l'initiative de dialogue ou, sinon, sur l'exclusion à la fois du gouvernement désigné par la Chambre et du Gouvernement d'unité nationale. Le Président de la Chambre a également demandé que les négociations portent sur la formation d'un nouveau gouvernement unifié. Le Président du Haut Conseil d'État a continué de rejeter les lois électorales révisées, adoptées par la Chambre, tandis que le Premier Ministre a continué d'affirmer que le Gouvernement d'unité nationale ne quitterait ses fonctions qu'à l'issue de l'aboutissement du processus électoral.

7. Le Président du Haut Conseil d'État et le Premier Ministre ont désigné les représentants qui participeraient à une réunion préparatoire, tout comme les deux Vice-Présidents du Conseil présidentiel, mais le général Khalifa Haftar, le Président de la Chambre et le Président du Conseil présidentiel ne l'ont pas fait. Ce dernier a indiqué qu'il ne se considérait pas comme une partie au dialogue et a estimé avoir un rôle de facilitateur.

8. Dans une déclaration visant à marquer la Journée nationale de l'indépendance, le 24 décembre, le Représentant spécial a demandé aux dirigeants libyens de s'entendre sur le règlement de toutes les questions en suspens et la tenue d'élections nationales. Il a également engagé tous les segments de la société à exhorter leurs

dirigeants à placer les aspirations du peuple libyen au-dessus des intérêts partisans et à choisir la voie de la paix, de l'unité et de la démocratie pour le pays.

9. Le Représentant spécial a tenu plusieurs séries de consultations avec le Président du Conseil présidentiel, le Premier Ministre, le Président de la Chambre et ses adjoints, le Président du Haut Conseil d'État et ses Vice-Présidents, et le général Khalifa Haftar, pour encourager leur participation à l'initiative de dialogue proposée. Dans ses échanges, il a insisté sur la nécessité d'accélérer l'action collective en vue de la création de conditions propices à la tenue d'élections inclusives et transparentes. Il a également a mis en garde les parties contre les conséquences d'une incapacité de parvenir à un accord et a exhorté les dirigeants à s'entendre dans un esprit de conciliation, au service de la paix et de la stabilité en Libye.

10. Dans le cadre de son attachement à un processus politique inclusif, le Représentant spécial a tenu des consultations avec un vaste éventail d'acteurs politiques, économiques, de la sécurité et de la société civile. À Benghazi les 11 et 12 décembre, il s'est entretenu avec des représentants de partis politiques et de conseils sociaux, respectivement, qui ont présenté leurs perspectives sur les moyens de forger un consensus intralibyen pour faire avancer le processus politique. À une réunion avec la MANUL à Tripoli le 13 décembre, 15 militants pour la jeunesse, dont 9 femmes, ont fait part de leurs propositions pour débloquer l'impasse politique. Ils ont recommandé également l'introduction d'un quota de jeunes au Parlement et d'autres mesures visant à aider les jeunes à décider de l'avenir de la Libye. Le 14 mars, il s'est rendu à Bani Walid, où il s'est entretenu avec des membres du conseil municipal et du conseil social, ainsi qu'avec des représentants du monde universitaire, de partis politiques, de femmes et de groupes de jeunes, qui ont tous exprimé un sentiment de marginalisation et évoqué l'action qu'ils menaient en vue de la réconciliation.

11. Les divergences de vues entre le Président de la Chambre des députés et le Président du Haut Conseil d'État au sujet des lois électorales adoptées en octobre 2023 sont devenues manifestes aux yeux du public en janvier et en février. Dans une lettre datée du 28 janvier adressée au Représentant spécial, le Président du Haut Conseil d'État a insisté sur la façon dont les lois électorales adoptées par la Chambre empiétaient sur l'Accord politique libyen de 2015. Pour sa part, le 30 janvier, le Président de la Chambre a demandé à la MANUL de faire avancer le volet politique, sur la base des lois électorales révisées, promulguées par la Chambre. Le 3 février, le Président du Haut Conseil d'État a réaffirmé publiquement que les lois avaient été promulguées sans que les deux chambres soient parvenues au consensus politique requis et que la nouvelle loi électorale devait être approuvée avant la formation d'un gouvernement unifié.

12. Le 10 mars, le Président du Conseil présidentiel, le Président de la Chambre et le Président du Haut Conseil d'État se sont entretenus au Caire, sous l'égide de la Ligue des États arabes. Au point de presse conjoint, le Secrétaire général de la Ligue, Ahmed Aboul Gheit, a déclaré que la réunion visait à faciliter un dialogue intralibyen et à régler les points litigieux liés à la tenue des élections présidentielle et législatives. Dans le communiqué final, les trois interlocuteurs ont décidé notamment d'établir un comité technique « afin d'envisager les modifications nécessaires pour élargir la base de consensus des travaux du Comité 6+6 et de régler les questions en suspens relatives aux points controversés, selon la loi en vigueur ». Ils ont également souligné la nécessité de former « un gouvernement unifié pour superviser le processus électoral et unifier les postes souverains ». Ils ont enfin demandé à la MANUL et à la communauté internationale d'appuyer l'accord.

13. Dans le cadre de l'action menée par la MANUL pour faire progresser le volet de la sécurité, le Représentant spécial s'est entretenu avec des acteurs militaires et

des entités chargées de la sécurité dans l'ensemble de la Libye durant la période considérée, notamment la Commission militaire conjointe 5+5 et les représentants des entités chargées de la sécurité dans la région de l'ouest. Pendant ces réunions, il a demandé aux acteurs militaires et aux entités chargées de la sécurité d'appuyer les efforts visant à parvenir à un règlement politique et à unifier les institutions de la sécurité. Il a également insisté sur le rôle central qu'elles jouaient dans la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques.

14. Sur le plan économique, la Banque centrale de Libye s'est efforcée de réunifier ses deux sections établies dans l'est et dans l'ouest, comme annoncé le 20 août 2023. Ces efforts recouvraient l'achèvement de la fusion de l'Office de recherche et de statistique avec la Cellule de renseignement financier, le regroupement de leurs services de contrôle bancaire et de devises et le début de la fourniture de liquidités aux banques commerciales dans la région de l'est. Le 28 janvier, le Représentant spécial a passé en revue les faits nouveaux intervenus sur les plans économique et financier avec le Gouverneur de la Banque centrale de Libye, insistant sur l'importance d'une gestion transparente, équitable et comptable des deniers publics. Le 30 janvier, la Banque centrale a approuvé le nouveau cadre juridique du Centre libyen d'information sur le crédit visant à centraliser les prêts bancaires, à accroître la transparence et à fournir des renseignements sur les crédits.

15. Le 31 décembre, le Président de la Chambre a promulgué la décision n°105 de 2023 portant création d'un comité technique, chargé de restructurer le budget national. Encadré par le Président du Comité de la planification et du budget général, le comité technique comprend des représentants du Conseil présidentiel, du Gouvernement d'unité nationale, du Haut Conseil d'État, du gouvernement désigné par la Chambre des députés, du siège de la Banque centrale et de sa section établie dans l'est et de la National Oil Corporation. Il a pour mandat d'examiner les crédits affectés aux traitements et aux opérations, de garantir la participation des provinces et des municipalités aux décisions relatives aux plans et projets de développement, d'habiliter les administrations locales à générer leurs propres ressources concernant des dépenses prioritaires, de proposer une suppression progressive des subventions sur le carburant et l'essence et de recommander un mécanisme relatif aux dépenses consacrées aux projets par le gouvernement et les autorités de facto, dont le suivi et la communication de l'information.

B. Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin

16. Le Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin et ses groupes de travail ont continué de servir de cadre général pour l'appui international aux volets du dialogue intralibyen.

17. Les 6 et 7 février, les coprésidents du groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits humains (Royaume des Pays-Bas, Suisse et Organisation des Nations Unies) ont participé à une table ronde sur la liberté d'association en Libye, sous l'égide du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association. L'activité a été organisée en collaboration avec des organisations de la société civile et a réuni des représentants du Conseil présidentiel, du Gouvernement d'unité nationale, de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État. Les participants ont insisté sur l'importance d'élargir l'espace civique en Libye et de créer les conditions nécessaires à l'aboutissement de la transition politique, afin de donner l'occasion à tous les Libyens de décider de l'avenir du pays.

18. Le 6 mars, le Représentant spécial s'est entretenu avec les coprésidents du groupe de travail sur la sécurité (France, Italie, Türkiye, Royaume-Uni de Grande-

Bretagne et d'Irlande du Nord et Union africaine) dans le cadre du processus de Berlin pour s'entretenir des moyens de mettre à profit l'action menée par la communauté internationale à l'appui du volet de sécurité. Ils sont parvenus à un accord sur la nécessité de maintenir l'élan afin de préserver les acquis obtenus sur le plan de la sécurité et de convoquer une réunion du groupe de travail sur la sécurité en Libye dans les meilleurs délais.

C. Concertations internationales et régionales

19. Le Représentant spécial a poursuivi ses concertations avec des acteurs régionaux et internationaux pour mobiliser un appui en faveur d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, sous l'égide de l'ONU. Au cours de ses entretiens, il a insisté sur l'importance d'un consensus parmi les acteurs internationaux afin d'exhorter les parties prenantes libyennes à participer au dialogue politique et à désigner leurs représentants à la réunion préparatoire.

20. Le 5 février, le Représentant spécial a assisté à Brazzaville au sommet du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, pour examiner l'état d'avancement du processus de réconciliation nationale en Libye. Dans ses observations, il a souligné qu'il importait que l'Union africaine continue d'épauler la Libye. Il a encouragé le déploiement d'une équipe d'experts de l'Union africaine en Libye qui apporte une aide technique renforcée à l'appui du processus de réconciliation nationale mené par la Libye. Les 26 et 27 février, en partenariat avec le Conseil présidentiel, la MANUL a convoqué une conférence à Tripoli pour faciliter un processus de justice transitionnelle et de réconciliation en Libye qui soit inclusif, fondé sur les droits et axé sur les victimes. M. Lafi a présidé la conférence, à laquelle ont assisté des représentants de la Chambre des députés, du Haut Conseil d'État et plus de 95 représentants de victimes et d'activistes de la société civile de toute la Libye. Ils ont examiné les moyens de renforcer la participation véritable, en toute sécurité et en toute connaissance de cause des victimes aux futurs mécanismes de justice transitionnelle. La MANUL compte intégrer les recommandations formulées par les représentants des victimes dans la stratégie de réconciliation nationale.

D. Situation dans l'ouest de la Libye

21. Du 6 au 10 décembre, des forces affiliées au Gouvernement d'unité nationale, qui s'apprêtaient à sécuriser le point de passage frontalier de Ghadamès-Dabdab avec l'Algérie, auraient été arrêtées à Zintan par des forces alignées sur le général de division Osama al-Juwaili. Après des concertations à Tripoli entre le Président du Conseil présidentiel et le général de division Juwaili, les parties ont accepté de dépêcher des forces de Zintan, affiliées au Ministère de l'intérieur, au point de passage frontalier. À Ghadamès, de petites manifestations visant à dénoncer le contrôle du secteur par les forces de Zintan ont éclaté. Des manifestations ont également été signalées à Nalout après l'annonce, par le Ministre de l'intérieur par intérim, du contrôle du point de passage frontalier de Ras Jdeïr avec la Tunisie le 17 décembre 2023. Le chef d'état-major de l'Armée libyenne, le général de corps d'armée Mohammed al-Haddad, a visité par la suite Ghadamès, Nalout et d'autres zones frontalières pour envisager des arrangements opérationnels, en coopération avec les populations locales.

22. Le 12 janvier, des membres de l'influent mouvement du 17 février pour la réforme, la lutte anticorruption et l'état de droit, basé à Misrata, s'opposant au Gouvernement d'unité nationale, ont pris d'assaut l'aéroport international de Misrata, exigeant le retrait de la Force des opérations conjointes du port et de l'aéroport de

Misrata à la suite d'allégations d'abus de pouvoir et de participation par cette dernière à des activités illicites. Dans une tentative de désamorcer les tensions, le Conseil des ministres a promulgué le 15 janvier le décret n°21 de 2024, limitant la présence des forces frontalières de sécurité aux points de passage terrestres et maritimes. La Force des opérations conjointes s'est exécutée et retirée de l'aéroport international de Misrata en janvier, suivie de l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, dont les membres ont quitté le terminal de l'aéroport international de Mitiga en février.

23. Le 9 février, la section de Ghariyan de l'Organisme d'appui à la stabilité, dirigée par le commandant Abdallah Choukri, a attaqué et capturé un complexe de la Force de lutte contre le terrorisme à Ghariyan, affiliée au Ministère de la défense et basée à Misrata.

24. Le 12 février, des affrontements armés ont éclaté à Zaouiya entre le 103^e bataillon d'infanterie et des éléments affiliés au commandant local, Mohamed Kachlaf, dit « Al-Qassab », après des allégations relatives au décès d'un membre de son groupe armé lors d'une mission de lutte contre le trafic, menée par le 103^e bataillon d'infanterie.

25. Le 17 février, au moins 10 personnes ont été tuées dans le quartier Abou Salim de Tripoli à la suite d'une lutte de pouvoir au sein de l'Organisme d'appui à la stabilité, dont au moins 2 membres de l'Organisme et 8 de leurs proches appartenant à la tribu des Machachiya, originaires de la localité d'Ajeïlat, à l'ouest de Zaouiya. En collaboration avec le Bureau des enquêtes criminelles, le Procureur général a lancé une enquête officielle.

26. Le 18 mars, le point de passage de Ras Jdeïr, à la frontière libyo-tunisienne, a été fermé à la suite d'un regain de tensions entre les forces de Zouara et les forces de l'ordre affiliées au Ministère de l'intérieur qui y avaient été déployées (principalement depuis Tripoli) depuis le mois de décembre dans le cadre d'un premier arrangement de sécurité. Le 28 mars, le chef d'état-major général, le général de corps d'armée Haddad, et des représentants des forces de Zouara ont accepté de déployer des éléments affiliés au Ministère de la défense à Ras Jdeïr pour sécuriser la zone et préparer sa réouverture.

E. Situation dans l'est de la Libye

27. Au début du mois de février, divers organes de presse ont signalé une mobilisation des forces de l'Armée nationale libyenne (terrestres, aériennes et maritimes) en direction de la ville de Syrte. Elle était liée à des exercices militaires de grande ampleur menés dans le désert, à l'est de Syrte, au début du mois de mars, sous la supervision du général de division Saddam Haftar, commandant des opérations terrestres de l'Armée nationale libyenne. Également au début du mois de mars, les forces militaires dans l'ouest auraient organisé un défilé et des exercices militaires à Misrata et dans le désert au sud de Bani Walid.

F. Situation dans le sud de la Libye

28. La production pétrolière nationale moyenne de 1,2 million de barils par jour a été entravée par la fermeture du champ pétrolifère de Charara du 3 au 21 janvier, les populations locales dénonçant lors de manifestations la pénurie de carburant et d'essence et le manque de perspectives socioéconomiques dans le sud. Le champ pétrolifère de Charara représente environ 24 % de la production quotidienne de pétrole en Libye. La fermeture a entraîné l'arrêt temporaire de l'approvisionnement

en pétrole brut du terminal de Zaouiya, ce qui a conduit la National Oil Corporation à décréter l'état de force majeure à Charara le 7 janvier. Les manifestants ont menacé de fermer également le champ pétrolifère de Fil si leurs revendications n'étaient pas prises en compte. Après que le Gouvernement d'unité nationale a donné suite à quelques-unes de ces revendications, le Vice-Premier Ministre, Ramadan Abou Janah, a confirmé la réouverture du champ pétrolifère le 21 janvier.

G. Organisations extrémistes violentes

29. Du 3 au 5 janvier, l'Agence de sécurité intérieure et l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ont mené à Tajoura des opérations de sécurité contre des éléments suspectés d'entretenir des liens avec l'EIIL (Daech). L'Agence a signalé l'arrestation d'un individu qui serait un membre syrien de l'EIIL et l'Organe a annoncé la capture de Hachem Abou Sidra (« Khoubeib »), considéré comme le chef de l'EIIL en Libye.

H. Situation économique

30. Les divisions entre les autorités des régions de l'est et de l'ouest ont continué d'entraver le développement socioéconomique et la reconstruction effective des zones touchées par la tempête Daniel. Le 11 décembre 2023, le Gouvernement d'unité nationale a promulgué le décret n°842, autorisant le décaissement de 25 % des 2 milliards de dinars libyens (400 millions de dollars) qui avaient été approuvés dans le cadre du Fonds de reconstruction pour Benghazi et Derna, opérant en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), afin d'appuyer le relèvement et la reconstruction des zones touchées par le conflit à Benghazi et à Derna. Le 13 décembre, le Gouvernement d'unité nationale a promulgué le décret n° 856, autorisant le Ministre du plan à procéder à un décaissement de 8,8 milliards de dinars libyens supplémentaires (1,8 milliard de dollars) par l'entremise du Ministère de la gouvernance locale au profit des municipalités libyennes faisant des demandes en vue de projets de développement. Le Gouvernement n'a pas consulté le Haut Comité financier sur ces décisions et le décaissement ultérieur de fonds par la Banque centrale de Libye n'a pu être confirmé.

31. Le 18 décembre, la Chambre des députés a adopté la décision n°181 portant désignation de Balqasim Haftar au poste de Directeur exécutif du fonds pour la reconstruction de Derna et des localités et zones touchées. Le 6 février, la Chambre a également promulgué le décret n°1 portant création du fonds de développement et de reconstruction de la Libye, dont le Directeur général est Balqasim Haftar. Selon le décret, 10 entités de développement et de reconstruction seront transférées dans le cadre du fonds nouvellement créé, y compris celui pour la reconstruction de Derna et des localités et zones touchées.

32. La Banque centrale de Libye et le Ministère des finances ont publié leurs rapports sur les recettes et les dépenses publiques en 2023, respectivement le 7 et le 10 janvier 2024, lesquels ont révélé que les dépenses s'élevaient en 2023 à quelque 125,7 milliards de dinars libyens (26,03 milliards de dollars) et les recettes à 125,9 milliards de dinars libyens (26,07 milliards de dollars). Cela représente une baisse considérable de l'excédent budgétaire annuel, qui est passé de 6,5 milliards de dinars libyens (1,3 milliard de dollars) en 2022 à 200 millions de dinars libyens (41 millions de dollars) en 2023. La Banque centrale s'est inquiétée de ce que les réserves de change de la Libye se soient réduites de près de 10 milliards de dollars en 2023 et a préconisé une restriction des dépenses publiques pour maintenir les réserves.

33. Le 13 janvier 2024, pendant un sommet sur l'énergie et l'économie de deux jours qu'il a inauguré à Tripoli, le Premier Ministre a insisté sur l'amélioration du climat des investissements dans le secteur des hydrocarbures dans le pays, la Libye étant résolue à explorer des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le sommet a été assombri par la décision du Procureur général de reporter la signature d'un accord d'investissement entre la National Oil Corporation et un consortium d'entreprises énergétiques étrangères, lié aux champs pétrolifères de Hamada. Ce report s'explique par la volonté d'examiner l'accord de plus près, la Chambre des députés ayant fait valoir que certaines de ses dispositions étaient préjudiciables aux intérêts de la Libye, comme le fait de concéder une part « déraisonnable » à des intérêts étrangers.

34. Alors que la Banque centrale de Libye lançait une mise en garde contre une crise de liquidités imminente, le Président de la Chambre des députés a publié le 14 mars le décret n°15 de 2024, approuvant une surtaxe temporaire de 27 % sur les opérations de change officielles. Le décret dispose que les revenus générés par la surtaxe serviront à financer des projets de développement et aideront à couvrir la dette nationale. La promulgation de ce décret a suscité des critiques au sein du Haut Conseil d'État, de la Chambre des députés, du Gouvernement du Premier Ministre Dabiba et parmi le public. Entre-temps, le dinar libyen s'est déprécié par rapport au dollar américain, passant de 5,2 dinars libyens à la mi-octobre 2023 à 7,2 dinars libyens à la fin du mois de mars, ce qui a eu des retombées sur le pouvoir d'achat des ménages libyens.

III. Autres activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

A. Appui électoral

35. La MANUL et le PNUD ont continué d'apporter un appui technique à la Haute Commission électorale nationale, portant leur attention sur les préparatifs des élections aux conseils municipaux. Le Gouvernement d'unité nationale n'a cependant pas décaissé les fonds nécessaires à la tenue des élections municipales et n'a pas actualisé la base de données des électeurs, comme suite à la demande formulée par la Haute Commission en octobre 2023.

36. Pendant un point de presse le 1^{er} janvier, la Haute Commission électorale nationale a déclaré qu'elle comptait tenir en 2024 des élections dans 97 municipalités dans l'ensemble de la Libye et a communiqué des informations sur les changements apportés au processus d'inscription des électeurs aux conseils municipaux. Elle a achevé de répertorier les lieux de vote, d'adapter le logiciel d'inscription des électeurs, de former le personnel, d'activer le centre d'appels et de produire du matériel de sensibilisation à l'intention du public. Le PNUD a accompagné une série d'ateliers à l'intention du personnel de la Haute Commission, mettant l'accent sur les stratégies de lutte contre les campagnes d'infox et de désinformation.

37. Du 2 au 4 février, le ministère de l'intérieur du gouvernement désigné par la Chambre des députés a donné pour instruction à 11 bureaux de la Haute Commission électorale nationale, situés dans l'est de la Libye, de suspendre leurs activités. Ils ont été autorisés à les reprendre le 19 février, après une intervention de la MANUL. Entre-temps, le PNUD a continué d'aider la Haute Commission à rétablir son bureau local à Derna, qui avait été ravagé dans les inondations provoquées par la tempête Daniel.

B. Droits humains, justice transitionnelle et état de droit

38. Les disparitions forcées et les arrestations et détentions arbitraires se sont poursuivies dans toute la Libye, alimentant un climat de crainte qui a porté atteinte à la liberté d'expression, de réunion et d'association. Les organisations de la société civile ont continué de se heurter à des procédures d'enregistrement restrictives, permettant aux autorités de l'État de refuser leur demande ou de les dissoudre pour des raisons vagues et indéfinies, ainsi qu'à des obstacles administratifs de taille, imposés par la Commission de la société civile. En décembre 2023, la MANUL et le PNUD ont lancé un nouveau programme pour remédier à la question des personnes disparues, dans le cadre de la promotion de la justice transitionnelle et de la nécessité d'amener les auteurs de violations en Libye d'avoir à en répondre, en appuyant la participation des victimes et en mettant en place des institutions réactives dans le secteur de la sécurité.

39. Le 9 janvier, la Chambre des députés a adopté une loi pénalisant la sorcellerie et la divination. Cette loi rend certains actes passibles de la peine de mort. Des membres de l'appareil judiciaire, des universitaires et des défenseurs des droits humains ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'utilisation qui pourrait en être faite pour s'en prendre à des minorités religieuses, à des militants politiques et à des membres de la société civile.

1. État de droit

40. La MANUL a continué d'observer que certains procès, y compris de hauts fonctionnaires de l'ancien régime, étaient ajournés, les accusés ne s'étant pas présentés devant la cour. La fréquence de ces absences met en relief le problème systématique de l'accès à la justice et d'un procès équitable.

41. Du 20 décembre 2023 au 19 janvier 2024, la MANUL a désigné un expert international afin qu'il apporte son aide au Bureau du Procureur général militaire dans l'examen du cadre juridique actuel et lui communique des pratiques optimales lui permettant d'être mieux à même de gérer ses activités. Elle a également continué d'aider le Bureau à accroître l'accès à la justice et à améliorer la transparence des procédures légales.

2. Privation de liberté, détention et torture illégales

42. Les entités chargées de la sécurité dans l'est et dans l'ouest du pays auraient été impliquées dans des disparitions forcées et des arrestations et détentions arbitraires. Dans certains cas, les victimes auraient été soumises à différentes formes de mauvais traitements, notamment à de la torture ou à des exécutions extrajudiciaires. Ces actes ont continué de servir de moyens de coercition contre des opposants politiques réels ou supposés et leurs familles. Au mois de mars 2024, au moins 60 personnes avaient été détenues au motif de leur affiliation politique réelle ou supposée.

43. Le 14 décembre, trois membres du Conseil supérieur de la magistrature ont été enlevés, alors qu'ils se rendaient à Benghazi pour participer à un débat à la Chambre des députés consacré à l'amendement de la loi sur le système judiciaire. Ils ont été relâchés le même jour et renvoyés à Tripoli. Le 13 janvier 2024, le président d'une association caritative opérant dans le sud a disparu à Benghazi après avoir prétendument insulté la direction de l'Armée nationale libyenne. Le 29 janvier, un militant des droits humains a été arrêté sans mandat par le Bureau des enquêtes criminelles et détenu au tribunal de Tripoli ; il a réussi à s'échapper le 31 janvier.

44. À la mi-décembre, les décès de l'ancien Ministre de la défense, Mahdi al-Barghathi, de l'un de ses fils et de sept autres personnes ont été confirmés par les

autorités de la région de l'est. Ils auraient subi de mauvais traitements et des actes de torture après leur arrestation le 7 octobre 2023 et leur détention par des entités chargées de la sécurité, associées à l'Armée nationale libyenne. La MANUL a demandé aux autorités compétentes libyennes de mener une enquête indépendante et transparente sur ces décès et de fournir des informations sur le sort des autres personnes encore portées disparues.

3. Migrants et réfugiés

45. La Libye continue d'être un pays de destination et de transit pour les migrants et les demandeurs d'asile. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le nombre de migrants dans le pays s'élevait à 706 369 au mois de décembre 2023, dont environ 10 % d'enfants. Pendant la période considérée, le nombre de migrants et de réfugiés tentant la traversée de la Méditerranée à partir de la Libye a continué d'augmenter. À la fin du mois de mars, au moins 65 corps ont été découverts dans un charnier par les autorités chargées de la sécurité dans le sud-ouest de la Libye : il s'agirait de migrants qui auraient péri au cours d'une traversée clandestine du désert. Au 16 mars, 3 311 migrants et réfugiés avaient été interceptés en mer et refoulés en Libye par la garde côtière libyenne. Il a été signalé par ailleurs que 558 personnes avaient péri du 1^{er} janvier au 25 mars 2024 au large des côtes libyennes. Les migrants et les réfugiés ayant débarqué dans des ports de la Libye auxquels ont accès les organismes humanitaires des Nations Unies ont reçu une aide humanitaire vitale. Au 20 mars, 3 427 migrants et réfugiés étaient retenus dans des centres de détention officiels dans l'ensemble de la Libye, dont 348 enfants.

46. Depuis le début du conflit au Soudan en avril 2023, un plus grand nombre de réfugiés soudanais est arrivé à Koufra par la frontière méridionale du pays. La plupart des réfugiés sont entrés par des points de passage irréguliers, arrivant pour la plupart directement depuis le Soudan ou à travers le Tchad, tandis qu'une minorité est passée par l'Égypte. À la fin du mois de mars, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait enregistré 14 516 réfugiés soudanais qui étaient arrivés en Libye depuis la mi-avril 2023, tandis que 2 736 autres étaient en attente d'enregistrement.

47. Les migrants et les demandeurs d'asile ont continué d'être expulsés de la Tunisie à proximité des secteurs de Nalout, de Tiji et de Ghadamès en Libye. Au 28 mars, 8 664 migrants et personnes ayant besoin d'une protection internationale avaient été interceptés à la frontière tunisienne par les Ministères de l'intérieur et de la défense, la garde frontalière et les douanes libyennes et 29 décès avaient été enregistrés. Les autorités libyennes ont transféré les personnes interceptées à la frontière au centre de détention d'Assa, géré par la garde frontalière libyenne, et aux centres de détention administrés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale à Tripoli, ainsi qu'à Bir el-Ghanam, un centre de détention non officiel. Les organismes des Nations Unies bénéficient d'un accès limité au centre d'Assa et aux autres centres de détention officiels pour la fourniture d'une assistance humanitaire vitale. Les conditions dans les centres de détention tant officiels que non officiels se sont dégradées en raison de la réduction de l'accès de l'aide humanitaire et du plus grand nombre de personnes détenues.

48. Le 8 février, le groupe de travail tripartite Union africaine-Union européenne-ONU sur la situation des migrants et des réfugiés en Libye s'est réuni à Tripoli pour s'entretenir de priorités urgentes et de mesures à prendre dans le cadre de la gestion des réfugiés et de la migration en Libye.

4. Groupes en situation de vulnérabilité

49. Au moins 25 femmes et 45 enfants qui seraient associés à l'EIIL (Daech) sont restés en détention arbitraire, au mépris de la légalité et sans accès à des services de

base, souvent exposés à des violences sexuelles et à d'autres violations des droits humains et atteintes à ces droits. La MANUL et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont exhorté les autorités libyennes à garantir une procédure régulière, à libérer ces personnes détenues arbitrairement et à faciliter les procédures de rapatriement.

5. Justice transitionnelle et réconciliation fondée sur les droits

50. La MANUL a apporté au Conseil présidentiel une assistance technique, appuyant l'action menée afin d'adopter une stratégie de réconciliation nationale fondée sur les droits et de rédiger une loi pour une réconciliation inclusive axée sur les victimes. Le 3 janvier, la Chambre des députés a débattu d'un projet de loi sur la réconciliation qui semblait incompatible avec les normes fondamentales relatives aux droits humains ; la MANUL a fait part de ses préoccupations quant au projet de loi à des membres de la Chambre à d'autres interlocuteurs libyens pertinents. Le 30 janvier, le Conseil présidentiel a présenté à la Chambre son propre projet de loi sur la réconciliation.

51. Les 8 et 9 décembre 2023, avec l'appui technique du Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, la MANUL a organisé un atelier à Tripoli, conformément à la mission que lui avait confiée le Conseil des droits de l'homme, pour aider les autorités libyennes à établir un plan d'action national afin d'appliquer les recommandations de la Mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye, comme décrit dans le rapport du Secrétaire général du 7 décembre 2023 (S/2023/967). En tout, 19 personnes (dont 9 femmes) de la région du sud, y compris des représentants de la société civile, y ont participé et ont formulé des recommandations sur des réformes institutionnelles dans les secteurs de la sécurité et de la justice, dans le cadre du processus de justice transitionnelle.

52. Les 13 et 14 décembre à Sabha, les 14 et 15 janvier 2024 à Zouara, le 13 février à Zintan et le 18 mars à Ghat, M. Lafi, avec l'appui de l'Union africaine, a tenu des réunions préparatoires en vue de la Conférence de réconciliation nationale qui aura lieu à Syrte en avril 2024. Le Représentant spécial a fait des observations finales à la réunion préparatoire de Zouara le 15 janvier, soulignant que la réconciliation était un processus au long cours, qui devait se dérouler parallèlement au processus politique.

6. Politique de diligence voulue en matière de droits humains

53. Le 10 janvier, le Secrétariat de l'ONU a fait un exposé à l'équipe spéciale chargée de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme sur les violations commises contre des migrants et des réfugiés par le Service de la lutte contre l'immigration illégale et d'autres entités chargées de la sécurité. Il a noté que la situation en Libye continuait d'exiger une surveillance rigoureuse et une action concertée en réponse aux graves violations du droit international des droits humains, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés, commises notamment par des forces recevant un appui de l'ONU.

C. Secteur de la sécurité

1. Appui à la planification d'un dispositif de sécurité provisoire et à l'unification des forces de sécurité

54. Le 17 décembre 2023, la MANUL a organisé une formation à l'intention de plus de 20 membres, dont 2 femmes, des services d'enquête et de lutte contre le terrorisme de l'Agence de sécurité intérieure. La formation a porté sur les normes internationales

relatives aux droits humains en matière de détention et sur les principes du droit international humanitaire.

55. Les 9 et 10 janvier 2024, la MANUL a organisé un atelier à Tunis pour renforcer la collaboration entre la Chambre des députés, le Haut Conseil d'État et les institutions chargées de la sécurité sur la réforme du secteur de la sécurité. Les membres de la Chambre, du Haut Conseil d'État et de la Commission militaire conjointe 5+5 y ont participé, aux côtés d'autres responsables de la sécurité et de représentants de la société civile. Parmi eux se trouvaient une députée et six femmes d'organisations de la société civile de toute la Libye. Pendant l'atelier, le rôle des autorités législatives et de la société civile dans la réforme du secteur de la sécurité a été mis en relief, débouchant sur des recommandations, notamment sur la démilitarisation des zones urbaines et la nécessité d'éviter le recours aux forces militaires pour assurer la sécurité intérieure.

56. La MANUL a continué de se concerter avec des représentants des institutions libyennes et de la communauté internationale sur les activités préalables au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le 14 février, elle a convoqué à Tripoli un groupe de travail de niveau technique sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, avec la participation de représentants du Conseil présidentiel, du Ministère du travail et du Conseil national de sécurité à Benghazi, ainsi que de représentants d'États Membres, de l'Union européenne et de l'équipe de pays des Nations Unies. Les participants ont souligné l'importance d'instaurer un code de conduite à l'intention des membres de l'appareil de sécurité et de démilitariser les zones résidentielles.

57. La MANUL et l'UNICEF ont continué de préconiser l'adoption d'une loi pour lutter contre le recrutement d'enfants dans des forces ou groupes armés ou le fait de les y associer. Le Ministère de la défense a confirmé son attachement au renforcement de la loi visant à protéger les enfants dans les conflits armés, notamment par l'élaboration d'un nouveau texte destiné à criminaliser le recrutement et l'utilisation d'enfants et la révision de la loi n°21 de 1991 portant l'âge de l'engagement volontaire de 17 à 18 ans. Le Ministère de la défense a communiqué ces deux propositions de réforme législative à la Commission militaire conjointe 5+5 pour examen et soumission à la Chambre des députés, en vue d'un nouveau débat et d'une promulgation.

2. Gestion des armes et des munitions

58. Des accidents causés par des mines ayant touché des civils ont continué d'être signalés. Le 7 janvier, un homme a été blessé par un reste explosif de guerre à Aïn Zara (sud de Tripoli). Le 18 janvier, un véhicule a heurté une mine terrestre à Ghadamès (ouest de la Libye), sans faire de victime. Le 3 février, un garçon de 7 ans a été grièvement blessé par des munitions non explosées à Taouargha (est de Misrata). Le 11 février, un incident analogue s'est produit à Tripoli et deux frères, âgés de 7 et de 11 ans, ont été grièvement blessés. La police scientifique est intervenue et a mené des opérations de nettoyage à Tripoli.

59. Les activités de plusieurs partenaires de la lutte antimines ont été gelées à Benghazi et à Syrte, depuis la décision du 12 août prise par le Service d'enquête criminelle relevant du ministère de l'intérieur du gouvernement désigné par la Chambre des députés (voir [S/2023/967](#), par. 62).

60. Le 20 décembre, la MANUL a organisé une formation opérationnelle de trois semaines à l'intention de 16 agents du Centre libyen de lutte antimines, en mettant l'accent sur l'assurance qualité. Le 30 janvier 2024, la MANUL a coprésidé avec le Centre la première réunion trimestrielle en présentiel des partenaires d'exécution à

Tunis, afin de régler les problèmes liés à l'enregistrement d'organisations non gouvernementales, à l'octroi de visas, au financement et à la suspension en cours des activités par les partenaires de la lutte antimines dans la région de l'est.

3. Application de l'accord de cessez-le-feu

61. Aucune violation du cessez-le-feu n'a été consignée durant la période considérée. La MANUL a continué de suivre de près les informations faisant état d'exercices militaires à grande échelle et de la mobilisation de troupes dans la région de l'est, afin de prévenir les violations du cessez-le-feu pouvant entraîner une montée des tensions.

62. Les observateurs internationaux de la MANUL ont continué d'appuyer les interlocuteurs libyens dans l'application de l'accord de cessez-le-feu. La MANUL s'est également concertée avec la Commission militaire conjointe 5+5, les observateurs libyens du cessez-le-feu et les comités de liaison de la Libye, du Niger, du Soudan et du Tchad pour renforcer la collaboration et l'échange d'informations sur le retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires de Libye. Le 18 décembre 2023, elle a fourni à la Commission militaire le matériel nécessaire pour établir une base de données sur les combattants étrangers, les forces étrangères et les mercenaires. Le retour de plusieurs centaines de combattants de Libye au Tchad a constitué une évolution positive pendant la période considérée. Les crises sévissant dans les pays voisins ont cependant continué d'entraver le processus de retrait et gravement nui à l'activité des comités de liaison.

63. La MANUL a animé à Tunis, du 11 au 13 décembre, un atelier technique sur les normes internationales de surveillance du cessez-le-feu et les meilleures pratiques avec les observateurs libyens du cessez-le-feu et les représentants de la Commission militaire conjointe 5+5.

D. Autonomisation des femmes

64. Le 10 décembre, la MANUL et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont organisé un atelier en ligne à l'intention de 20 Libyennes sur la protection des défenseuses des droits humains. Il faisait suite à la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, daté du 5 octobre 2022 (S/2022/740), visant à renforcer la responsabilité de l'ensemble du système sur le plan de la protection des défenseuses des droits humains dans les pays touchés par un conflit.

65. Le 25 décembre, le Conseil de recherche et d'études sur la charia à Dar el-Ifta, dirigé par le Grand Mufti de Libye, a publié une note explicative à sa décision n°2, émise le 2 octobre 2023, interdisant l'utilisation du terme « genre », le décrivant comme une menace à la société libyenne et aux valeurs de l'islam et demandant aux autorités compétentes d'appliquer la loi afin de punir ceux qui préconisent et emploient ce terme.

66. Le 16 janvier 2024 à Tripoli, la Commission des libertés publiques et des droits humains du Haut Conseil d'État a organisé un atelier auquel ont participé des femmes faisant partie du Haut Conseil et de la Chambre des députés ainsi que des représentantes de la société civile. Les débats ont porté sur le quota de femmes dans les organes législatifs, exécutifs et municipaux et débouché sur des recommandations visant à accroître la représentation des femmes dans les institutions politiques, économiques et financières.

E. Les jeunes et la paix et la sécurité

67. En septembre 2023, avec l'aide du PNUD, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF, la MANUL a lancé un programme de formation d'un an dit « Rai'dat », visant à former les futures dirigeantes de la Libye. En tout, 30 jeunes Libyennes recevront une formation sur les droits humains, ainsi que sur les lois et les politiques visant à promouvoir la participation des femmes et à contrer les discours de haine. En février, dans le cadre de ce programme, 12 jeunes femmes ont effectué un voyage d'étude au Parlement européen à Bruxelles au cours duquel elles ont rencontré des députés et ont eu des échanges avec de jeunes professionnels dans un réseau de politique étrangère sur l'effet du conflit sur les jeunes en Libye. Un voyage d'étude similaire est prévu en avril 2024 à l'Union africaine.

68. Du 9 au 12 décembre 2023, la MANUL a aidé l'Association de dialogue et de débat de Libye à organiser un modèle de Simul'ONU à Misrata. En tout, 50 jeunes Libyens y ont participé, dont 25 jeunes femmes, améliorant ainsi leurs compétences pour ce qui est de débattre et de diriger.

F. Coordination de l'assistance internationale

69. Le 24 janvier, la Banque mondiale, l'Union européenne et l'ONU ont diffusé une évaluation rapide des dégâts et des besoins, relative aux inondations qui ont touché la partie est de la Libye les 10 et 11 septembre 2023. Le rapport couvre les dégâts et les pertes ainsi que les besoins sur le plan du relèvement et de la reconstruction dans tous les secteurs de l'économie libyenne. Les besoins sont estimés à 1,8 milliard de dollars et concernent environ 1,5 million de personnes. L'importance d'une collaboration et d'une coordination étroites entre les parties prenantes nationales et de l'appui des partenaires internationaux y est soulignée, afin de favoriser une reprise résiliente, inclusive et durable pour le peuple libyen.

70. La MANUL a continué de collaborer avec les parties prenantes dans l'ensemble du pays afin d'établir une plateforme nationale coordonnée pour la reconstruction des zones touchées par les inondations et d'appuyer une répartition équitable et transparente des ressources consacrées à la reconstruction et à un développement durable dans toute la Libye, conformément à la résolution [2702 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité.

G. Aide à l'action humanitaire, à la consolidation de la paix et au développement

71. Le 1^{er} janvier 2024, l'appel éclair des Nations Unies en faveur d'un montant de 71,4 millions de dollars pour une intervention en réponse aux inondations en Libye a été prorogé jusqu'en mars 2024 afin de satisfaire les besoins humanitaires résiduels et de faciliter le passage de l'appui aux personnes touchées au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2025. Au 20 février 2024, les partenaires humanitaires avaient apporté une aide humanitaire à 247 000 personnes sur les 250 000 visées par cette aide. L'appel éclair avait été financé à hauteur de 84 % en février.

72. Afin de continuer de combattre les discours de haine et la désinformation, la MANUL a élaboré des partenariats avec des médias, des organisations non gouvernementales et des initiatives locales de vérification des faits, ainsi qu'avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Elle a aidé à contrer les activités

numériques visant à perturber les efforts de consolidation de la paix, susceptibles d'entraver la cohésion sociale au sein des populations locales.

IV. Déploiement de la Mission et mesures de sécurité

73. L'Organisation des Nations Unies a maintenu en Libye une présence moyenne de quelque 305 membres du personnel civil, dont 89 agents recrutés sur le plan national, 211 recrutés sur le plan international et 5 Volontaires des Nations Unies. Parmi eux, 298 membres du personnel étaient postés à Tripoli, 6 à Tunis et 1 à Sabha. La MANUL a également conservé trois membres du personnel fourni par les gouvernements, dont l'un posté à Tripoli et deux autres à Tunis. Les agents recrutés sur le plan international de la MANUL à Tripoli ont continué d'être hébergés dans le complexe d'Oea, protégés par l'Unité de gardes des Nations Unies.

74. Dans le cadre de l'intervention d'urgence à la suite de la tempête Daniel, la MANUL a continué de fournir un appui sur le plan de la sécurité aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, tout en renforçant la présence du personnel de sécurité à Derna et Beïda. Les pourparlers entre la MANUL et les organismes des Nations Unies se sont poursuivis sur la création d'un bureau des Nations Unies à Sabha.

V. Application des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant de 2021

75. La MANUL a continué de s'employer à appliquer les recommandations formulées dans l'examen stratégique indépendant et conformément à la résolution [2702 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité. En tenant compte de considérations essentielles sur les plans politique, opérationnel, logistique et de la sécurité, la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi toutes les mesures visant à accroître leur présence et d'autres moyens logistiques à Benghazi et à Sabha. Une mission conjointe de la MANUL et de l'équipe de pays s'est rendue à Sabha le 27 février, afin d'examiner l'action en cours visant à faire progresser les initiatives locales de développement et de consolidation de la paix. Conformément aux recommandations, la MANUL et l'équipe de pays ont également collaboré à des programmes conjoints portant sur le renforcement des capacités de gouvernance, épaulé l'action de réconciliation nationale et la gouvernance économique et exécuté des programmes destinés à des groupes vulnérables comme les femmes, les migrants et les jeunes. Des réunions d'intégration régulières se sont poursuivies afin d'étudier de nouveaux liens entre les activités politiques de la MANUL et les programmes de l'équipe de pays.

76. La MANUL a élaboré en outre des stratégies de communication ciblées pour renforcer les bons offices du Représentant spécial. Dans le cadre d'un effort constant visant à lutter contre les discours de haine et la désinformation, la Mission a encouragé les partenariats avec les écoles de journalisme, les médias, les organisations non gouvernementales et les initiatives locales de vérification des faits, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

VI. Observations et recommandations

77. L'action menée par mon représentant spécial pour organiser un dialogue inclusif visant à régler les questions en suspens et à permettre à tous les Libyens d'exercer leur droit de choisir leurs dirigeants est fondamentale et doit être appuyée. Pour que le processus politique aboutisse, les dirigeants libyens doivent participer à la

médiation de l'ONU de bonne foi et dans un esprit de conciliation et donner la priorité à l'intérêt national. Je demande donc aux principaux dirigeants libyens de manifester concrètement, en paroles et en actes, leur volonté politique de tenir des élections nationales crédibles, transparentes et inclusives, dans les meilleurs délais, notamment en désignant sans retard leurs représentants aux réunions préparatoires qui seront organisées sous les auspices du Représentant spécial.

78. La tenue d'élections municipales est capitale pour une gouvernance efficace et représentative au niveau local. Je salue l'annonce faite par la Haute Commission électorale nationale de son intention d'organiser des élections dans 97 municipalités en 2024. Il est essentiel que les autorités libyennes lui permettent d'opérer sur le terrain en vue de la tenue de ces élections sans entrave, notamment en fournissant le financement requis et les autres formes d'aide nécessaires en temps opportun.

79. Le Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin et ses groupes de travail continuent d'être une importante plateforme pour coordonner l'action des partenaires internationaux concernés, y compris les organisations régionales et internationales, avec les acteurs libyens. Je me félicite que le groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits humains se soit réuni avec des représentants des institutions libyennes concernées pour souligner l'importance d'élargir l'espace civique en Libye et de créer les conditions nécessaires à l'aboutissement de la transition politique. J'encourage les autres groupes de travail, en particulier ceux chargés des volets politique et économique, à reprendre leurs travaux à l'appui des bons offices des Nations Unies.

80. Parallèlement à l'action menée par l'ONU pour faciliter un règlement politique, un processus de réconciliation nationale inclusif et fondé sur les droits, avec la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes, des jeunes et de la société civile, est la pierre angulaire d'une paix et d'une stabilité durables dans toute la Libye. Je salue l'action menée par le Conseil présidentiel, appuyé par l'Union africaine et son comité de haut niveau sur la Libye, pour faire avancer les mesures préparatoires en vue de la tenue d'une conférence de réconciliation nationale à Syrte. J'insiste également sur la valeur d'une démarche de réconciliation centrée sur les victimes, sur la base des principes internationaux de la justice transitionnelle. Pour que la réconciliation nationale soit couronnée de succès, il faut également des institutions étatiques unifiées et représentatives qui gouvernent le pays.

81. Je demeure préoccupé par l'état général de la sécurité dans l'ensemble du pays, dans un contexte de tensions persistantes et d'affrontements sporadiques entre groupes armés, notamment à Ghadamès, Ghariyan, Misrata, Ras Jdeïr, Zaouiya et Zintan et dans d'autres villes. Je demande à tous les protagonistes de participer activement aux efforts visant à unifier les institutions libyennes chargées de la sécurité et à coopérer à la mise en place de conditions de sécurité propices à la tenue d'élections dans l'ensemble du pays. Je me félicite de la volonté constante manifestée par les dirigeants locaux et tribaux de désamorcer les tensions et souligne l'importance de poursuivre l'application de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020.

82. Les violations généralisées du droit international, notamment du droit des droits humains, par les entités chargées de la sécurité dans les régions de l'est et de l'ouest, et l'absence d'obligation d'amener les auteurs de tels actes à rendre des comptes sont très préoccupantes. La persistance des disparitions forcées et des arrestations et détentions arbitraires met en évidence le contrôle excessif exercé par les autorités et les entités chargées de la sécurité sur la société civile et les personnes ayant des opinions divergentes en Libye. Je suis également alarmé par les rapports fréquents faisant état d'exécutions extrajudiciaires, de mauvais traitements et d'actes de torture par les entités chargées de la sécurité, à l'égard de personnes se trouvant en détention.

83. Les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile continuent d'être exposés à de graves risques, sur le plan de la protection, du fait de réseaux de traite et autres réseaux criminels. Il est impératif que les personnes détenues de manière irrégulière soient libérées, à commencer par les femmes et les enfants. Je demeure également préoccupé par les refoulements et les expulsions collectifs de migrants et de demandeurs d'asile, dans des conditions inhumaines. Les lois criminalisant les entrées et les séjours irréguliers devraient être abrogées et des mesures non privatives de liberté devraient être envisagées comme des solutions de remplacement à la détention. Il est primordial d'amener les auteurs de violations à répondre de leurs actes. Les autorités libyennes devraient mener des enquêtes minutieuses et impartiales sur tous les cas signalés de manquements et de violations des droits humains dans les centres de détention libyens et la MANUL et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, devraient être autorisés à y accéder sans restriction.

84. Je félicite la Banque centrale de Libye des progrès qu'elle a accomplis sur le plan de la réunification de ses deux sections. Le nouveau cadre juridique du Centre libyen d'information sur le crédit facilitera un soutien financier transparent et centralisé aux petites et moyennes entreprises. L'application dans leur intégralité des recommandations issues de l'audit international de la Banque centrale, facilité par l'ONU et publié en juillet 2021 et la réactivation de son conseil d'administration sont importantes pour lui permettre de parvenir à la réunification et d'opérer une réforme.

85. Je me félicite de la publication du rapport conjoint de la Banque mondiale, de l'ONU et de l'Union européenne sur l'évaluation rapide des dégâts et des besoins à la suite des inondations provoquées par le passage de la tempête en Libye. Je me préoccupe toutefois de ce que la reconstruction effective des zones touchées continue d'être entravée, faute de démarche coordonnée entre toutes les autorités libyennes, élément indispensable à une reprise inclusive et résiliente dans l'intérêt supérieur des personnes touchées. Je demande donc de nouveau à tous les dirigeants libyens d'établir une plateforme nationale coordonnée pour la reconstruction des zones touchées par les inondations, afin de garantir une répartition équitable et transparente des fonds et moyens dans les secteurs qui en ont le plus besoin.

86. Je remercie mon représentant spécial, Abdoulaye Bathily, l'équipe de direction et le personnel de la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies de leur action dévouée en faveur du peuple libyen. Je tiens une fois de plus à remercier le Gouvernement népalais d'avoir généreusement fourni le personnel de l'Unité de gardes des Nations Unies en Libye. Je remercie également le Gouvernement tunisien d'appuyer le personnel de la MANUL et d'héberger un bureau à Tunis.